

Quand la technologie facilite la vie des escrocs



Créé en 2009, le Réseau anti-arnaques en fait le constat : les signalements d'arnaques de la consommation sont à la hausse.

La principale explication tient en l'évolution de la technologie qui apporte des moyens nouveaux et efficaces aux professionnels mal intentionnés.

En voici le florilège :

- ⇒ l'outil internet permet de cibler, au moindre coût et de façon rapide, un maximum de victimes potentielles ;
- ⇒ l'accord vocal ou par validation SMS, lors d'un démarchage par téléphone, constitue un engagement sans que le consommateur en ait réellement conscience ;
- ⇒ la remise à distance d'un IBAN permet d'initier un prélèvement bancaire sans qu'il y ait signature de la traditionnelle autorisation de prélèvement ;
- ⇒ la recharge de carte PCS – Prepaid Cash Services - (*carte bancaire rechargeable par l'achat de numéros de code chez un buraliste*) est le moyen de paiement préféré – et anonyme – des escrocs ;
- ⇒ le dépôt d'une remise de chèque dans une agence bancaire engendre une écriture de crédit rapide (*dès le lendemain*), mais sous réserve d'encaissement. À l'inverse, tout retour de chèque impayé (*opposé pour vol par exemple*), engendre un traitement manuel et des délais de retour plus longs. L'escroc dispose donc, d'un délai d'une semaine environ pour commettre ses méfaits ;
- ⇒ le choix d'un hébergeur de site internet peu regardant sur le respect de la réglementation (*mentions légales, identification du professionnel*), facilite la création d'une affaire de e-commerce. L'hébergeur canadien SHOPIFY est particulièrement concerné.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)